

édito

**Et oui,
nous existons !**

La vitalité d'un groupement se mesure de deux façons.

La première façon, c'est l'assiduité de ses membres aux assemblées générales. De ce côté là, notre dernière réunion à Pau, à la mi avril a bien montré, par le nombre de ses participants et par la longue après midi d'échanges, que notre groupement était une nécessité. (Vous trouverez, dans les pages qui suivent, l'essentiel de nos travaux).

par

Maurice Théaud

La deuxième façon, c'est de lancer des actions au bénéfice des adhérents et, par là même, d'assurer une plus grande représentativité de notre groupement.

SE FAIRE CONNAÎTRE

La communication est, sur ce plan là, absolument indispensable.

A Pau, les participants sont tombés donc d'accord pour que notre groupement :

- fasse circuler périodiquement l'information par l'intermédiaire d'un journal.

le journal
des
PME

du déchet

● GROUPEMENT NATIONAL DES PME DU DÉCHET ET DE L'ENVIRONNEMENT ●
Siège : FAHINEUC BP 6 35290 ST-MEEN-LE-GRAND Tél. 02 99 09 62 96 - Fax 02 99 09 52 48

NOTRE OBJECTIF : SE FAIRE CONNAÎTRE



Lors de la réunion de Pau, les participants en visite sur une déchetterie.

Chacun o pu le constater : trop souvent, dans notre secteur d'activité, tout se passe comme si pour la collecte et le traitement des déchets, nous les PME, nous n'existions pas !

La réunion du Groupement, à Pou, en avril, a fait l'unanimité des participants sur un point : nous ne pourrons pas faire face aux multiples défis de notre profession que si, groupés, nous parlons d'une seule voix.

A la fois pour nous faire connaître et pour agir auprès des administrations, des élus, des clients chaque fois que, nous les PME risquons d'être oubliées.

LA RÉUNION À PAU

- **Participation à Pollutec**
- **Garanties financières : difficile d'y voir clair**
- **Associations d'insertion : des règles à clarifier**

(pages 2 à 4)

SE FAIRE CONNAÎTRE : une nécessité

Vous en avez le premier numéro entre les mains, essentiellement consacré à la réunion de Pau.

Mais, à l'avenir, il a semblé à tous nécessaire de disposer d'un tel support. L'écrit, reste, jusqu'à présent, l'un des moyens les plus simples de tisser des liens.

- participe à un salon important pour nous : Pollutec.

Cette participation constitue évidemment une (petite) révolution pour nous.

NOUS, LES PME

Au fond, pourquoi faire tout cela ?

Tout simplement pour affirmer, vis à vis de nos clients (qu'il s'agisse de collectivités ou d'industriels) et de l'administration que nous existons.

Nous, c'est-à-dire les PME spécialisées dans le traitement des déchets ménagers, industriels banals et l'entretien, le nettoyage des communes.

Il ne s'agit évidemment pas de partir en guerre contre les groupes dont on connaît la puissance dans nos métiers.

Mais simplement d'affirmer qu'il n'y a pas de monopoles et que nos entreprises sont à même de proposer services, compétences et proximité.

C'est une évidence que nous rappelons et que nous rappellerons.

SE FAIRE CONNAÎTRE, S'AFFIRMER VIS À VIS DE NOS CLIENTS ET ÉCHANGER AUTOUR DES DOSSIERS QUI NOUS CONCERNENT DIRECTEMENT : ASSOCIATIONS INTERMÉDIAIRES, GARANTIES FINANCIÈRES, SCHÉMAS DÉPARTEMENTAUX DES DÉCHETS...
LA RÉUNION DE PAU A ÉTÉ L'OCCASION D'UN VASTE TOUR D'HORIZON SUR PLUSIEURS POINTS CHAUDS DE NOTRE PROFESSION.

LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Celui-ci s'est tenu le 13 mars à Orly et a discuté des points suivants :

- les cotisations : la cotisation d'admission de toute nouvelle entreprise adhérente est de 1 000 F.

- les relations avec le Syndicat national des Activités du Déchet (SNAD). Les contacts sont réguliers, notamment à propos de la refonte de la grille des conventions collectives.

- les objectifs du Groupe-

ment. M. Théaud précise bien que le Groupement n'a pas vocation de se transformer en syndicat, celui-ci ayant une autre fonction.

Pour le président, le rôle du Groupement est à un autre niveau. Il faut d'abord diffuser l'information et saisir toutes les occasions de montrer aux administrations qu'il existe aussi des PME.

Dans ce cadre là, le président Théaud souhaite que nous participions plus activement aux réunions de notre syndicat, le SNAD.

L'Assemblée générale du SNAD, le 3 juin prochain, pourrait en être l'occasion.

LA PARTICIPATION À POLLUTEC

Ce grand salon professionnel, qui se tiendra à Lyon, fin octobre, est une occasion à ne pas manquer de montrer, justement, par l'intermédiaire du Groupement, le dynamisme des PME.

Un stand de 12 x 3, dans l'axe principal d'accès (donc bien placé) accueillera le Groupement.

Une commission s'est formée pour réfléchir à la réalisation d'un panneau explicatif et d'une plaquette qui permettront d'informer nos visiteurs. Par ailleurs, l'idée d'un logo fédérateur est retenue. Le logo pourra être collé sur les camions de chaque entreprise adhérente au Groupement.

Il faut, en effet, se doter de divers supports pour bien expliquer (et démontrer !) que nous existons.



Le bureau a souhaité un large débat sur tous les points.

Des participants attentifs.



UN POINT CHAUD : LES ASSOCIATIONS D'INSERTION

C'est le type même du dossier empoisonné.

Personne, aujourd'hui, ne peut rester insensible au problème du chômage et aux actions de solidarité que permettent les associations d'insertion.

Mais, quelquefois, certaines entreprises du déchet vivent -très souvent à bon droit- ces actions comme de la concurrence déloyale mettant alors en péril leurs propres emplois. Sans compter que, souvent, ces mêmes associations opèrent des choix dans leur ramassage sélectif... prenant le carton quand il est à 0,70 F mais le négligeant quand il est proche de zéro.

C'est un problème qui

méritera une discussion approfondie, d'autant que beaucoup d'appels d'offres tiennent désormais compte de la capacité de nos entreprises à mener des actions d'insertion.

Au contraire, nos entreprises sont prêtes à participer en partenariat avec les Associations. Car, faut-il le rappeler, nos entreprises payent différentes taxes auxquelles ne sont pas soumises les Associations.

GARANTIES FINANCIÈRES : LE FLOU TOTAL

D'un long moment de discussion entre les participants, il ressort que si la loi fait obligation à tout exploitant de décharge de constituer un fonds de garantie pour réhabiliter les décharges orphelines, on nage dans le flou le plus

total. Les indications données par la Préfecture ou d'autres services de l'État varient, en effet, selon... les départements !

C'est donc un dossier à suivre tout particulièrement dans les prochains mois car la note est annoncée très élevée : entre 10 F et 50 F la tonne.

AGENCE DE BASSIN : UNE NOUVELLE TAXE ?

On parle aussi beaucoup d'une nouvelle taxe (entre 10 F et 30 F la tonne !) au profit des Agences de bassin (qui sont concernées par tout ce qui touche à l'eau).

Cette taxe serait destinée à sanctionner financièrement ceux qui émettent des effluents (les fameux lixi-

viat). La note s'annonce salée.

SCHEMAS DÉPARTEMENTAUX DES DÉCHETS

Selon les départements, ces schémas sont plus ou moins avancés.

A priori, l'élaboration de ces schémas ne peut qu'aller dans le sens d'une meilleure organisation de la collecte et des centres de tri ou des déchetteries.

Mais une note du Ministère (datée de décembre dernier) constitue, pour nous, une véritable menace. Il y est dit, en effet, que seront considérés comme ultimes les seuls déchets qui ne seront pas incinérables.

Ce qui revient à éliminer les PME que nous sommes puisqu'il est évident que nous ne pourrions pas construire un incinérateur.

A ce propos, plusieurs participants émettent le souhait que soit concrétisée une cellule de veille juridique de manière à examiner, systématiquement, les notes, directives, lois qui sortent.

De façon à détecter ce qui, dans ces textes, nous concerne directement.

Devant la complexité des règlements (et leur nombre !) il nous faut absolument veiller à ne pas

être pris de court. C'est donc une question dont il faudra reparler très vite.

CONTACTS AVEC VALOREC ET FÉDÉREC

Ces deux organismes, qui comprennent une bonne part des filiales des grands

groupes nationaux et regroupent les récupérateurs, souhaitent des contacts plus réguliers avec notre groupement. C'est évidemment une demande à prendre en compte.

Prochaine réunion en septembre, dans le Nord ou l'Ouest. ■



Une réunion riche en échanges.

Ceux qui nous ont accueillis



Ismaël Diez,
le fondateur de
l'entreprise

L'ENTREPRISE DIEZ (ARTIX)

NOUS AVONS BEAUCOUP TRAVAILLÉ LORS DE NOTRE RENCONTRE À PAU, COMME LE PROUVE LE COMPTE RENDU DES PAGES PRÉCÉDENTES !

MAIS NOUS EN AVONS AUSSI PROFITÉ POUR RENFORCER NOS LIENS AMICAUX.

A CE TITRE, UNE MENTION SPÉCIALE À L'ENTREPRISE DIEZ (ARTIX, PRÈS DE PAU) QUI A ASSURÉ UNE BONNE PART DE LA LOGISTIQUE ET NOUS A RÉGALÉS D'UN APÉRITIF OFFERT PAR LE FONDATEUR DE CETTE PME, ISMAËL DIEZ.

AUPARAVANT, SOUS LA HOULETTE DE SANTIAGO DIEZ, L'ACTUEL DIRECTEUR GÉNÉRAL, NOUS AVONS ÉGALEMENT VISITÉ DIVERS SITES (CENTRE DE TRI ET DÉCHETTERIE). QUE L'UN ET L'AUTRE EN SOIT REMERCIÉS.

LE PARI DE 1969. Chez Diez, tout a commencé cette année là, quand Ismaël, le père, décide, après treize ans de travail comme salarié dans... les travaux publics de créer sa propre entreprise de ramassage d'ordures ménagères. « Avec deux employés et un camion » se souvient son fils, Sontiago Diez, actuel directeur général qui, avec sa sœur Léonor, dirige désormais l'entreprise. Pari entreprenant pour cet homme, arrivé en France treize ans auparavant de sa Castille natale, sans connaître un mot de français, avec seulement 100 francs en poche et une valise en contreplaqué, construite par son grand-père.

80 VILLAGES ET DES DÉCHETTERIES. 26 ans après, l'entreprise artisanale est devenue une vraie PME.

Outre une activité de balayage et de nettoyage de lieux publics et de sites industriels, elle a renforcé sa spé-

cialisation autour de deux grands pôles : la collecte et le tri.

La collecte des ordures ménagères s'effectue dans 80 villages du Béarn, avec la gestion de près de 7 000 bacs roulants.

S'y ajoute la collecte des déchets industriels banals avec bennes et compacteurs.

Pour les opérations de tri, l'entreprise Diez gère une série de déchetteries et un centre de tri. Pour les déchets industriels banals premier du genre dans le département. Pour les industries, les habitudes sont encore longues à prendre » constate Santiago Diez, en sachant que la réglementation, de plus en plus contraignante, ne peut que modifier les compartements actuels.

Les cinq déchetteries, en revanche, créées par les collectivités locales, sont bien plus utilisées : c'est le personnel de l'entreprise Diez qui en assure le fonctionnement. ■